



Appel à projet annuel

Terre de Jeux Mayenne 2024

Destinataires de l'appel à projets :

Cet appel à projet est à destination :

- Des collectivités mayennaises labélisées « Terre de Jeux »
- Des établissements scolaires mayennais labélisés « Génération 2024 »
- Des comités sportifs départementaux dont les trois fédérations sportives scolaires départementales

Objet :

Mise en œuvre d'un projet annuel sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour l'année 2022-2023.

Préambule

Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympique en 2024 (JOP 2024) , le Conseil départemental de la Mayenne souhaite soutenir les projets menés par les structures engagées dans la dynamique des JOP, notamment les collectivités labélisées « TERRE DE JEUX », les établissements scolaires labélisés « GENERATION MAYENNE » ainsi que les Comités sportifs actifs et les fédérations sportives scolaires dans la promotion du sport sous toutes ses formes.

Les objectifs

Le dispositif départemental « Terre de Jeux Mayenne 2024 » soutiendra tous les types de projets et d'actions menés sur l'année scolaire 2022-2023 visant à :

- la promotion de la pratique sportive,
- la découverte des disciplines Olympiques et Paralympiques,
- la sensibilisation aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques,
- changer le regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para-sports et en intégrant des rencontres de para-sports ou sports partagés,
- éveiller les jeunes à l'engagement bénévoles et citoyens,
- favoriser le sport santé,
- lutter contre toutes les formes de discriminations.

Les critères d'éligibilité

A. Les structures éligibles :

- a. Collectivités mayennaises labélisées « Terre de Jeux »
- b. Etablissements scolaires mayennais labélisés « Génération 2024 »
- c. Comités sportifs départementaux
- d. Fédérations sportives scolaires départementales

B. Projets et actions soutenus :



- Les projets annuels incluant notamment des actions dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (avril 2023) et/ou de la Journée Olympique (juin 2023), des différents programmes du Comité d'organisation des JOP 2024 dont l'olympiade culturelle.
- Une attention particulière sera portée sur les projets menés en partenariat entre les différents types d'acteurs sportifs en Mayenne (ex : collectivités terre de jeux, clubs, comités, établissements, ...)
- De même un regard attentif sera porté sur les projets à destination des publics éloignés (QPV, porteurs de handicap, établissements spécialisés, ...).

C. Le public cible : tout public

D. Le territoire d'intervention : département de la Mayenne

Modalités de financement

Le montant de l'aide ainsi que les modalités de versement seront soumis à l'appréciation de la collectivité en fonction de la nature et du budget des actions présentées. Le versement ne pourra intervenir qu'après présentation du bilan d'activité et financier (cf fiche bilan) du projet ou des actions subventionné(es).

Chaque porteur ne pourra déposer qu'un seul projet par an.

Contenu du dossier

- Courrier de demande de subvention
- Descriptif détaillé du projet et/ou des actions prévues (cf fiche projet),
- Budget prévisionnel du projet (cf fiche budget),
- Un RIB,
- Un numéro de SIRET,

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Dossier à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse

sport2024@lamayenne.fr

avant le mercredi 15 mars 2023.

Contact : Conseil Départemental de la Mayenne

Direction du Développement et de la Coopération Territoriale

Tél : 02 43 59 96 85 ou 02 43 59 96 83

Email : sport@lamayenne.fr